



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DFCPAJI_D2024_0079

MUba Eugène Leroy

Mise à disposition de locaux au profit
de Société Générale Crédit du Nord

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°29 du 1^{er} mars 2019 portant sur les tarifs de location des salles du MUba Eugène Leroy ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire,

Considérant que le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing a vocation à mettre à disposition ses différents espaces quand ils sont disponibles pour des événements d'entreprises ou d'associations ;

Considérant la demande de la Société Générale Crédit du Nord sollicitant la mise à disposition du MUba Eugène Leroy le mardi 2 avril 2024 pour l'organisation d'une soirée d'entreprise ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention aux fins de mettre à disposition à titre onéreux et ce, pour la soirée du mardi 2 avril 2024, les espaces du musée au profit de la société SG Crédit du Nord, représentée par Monsieur Jean-Yves Delbart, en qualité de directeur de la communication, faisant élection de siège au 29 boulevard Haussmann à Paris (75009) et dont le numéro Siret est le 552 120 222 00013.

Article 2 : Le tarif fixé pour cette location est de 10 000 € pour la soirée. L'occupation sera donc facturée dix mille euros et la recette sera inscrite au budget communal 2024 sur la ligne budgétaire 22571.

Article 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 22 mars 2024,

. Maenhout. P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 29 AVR. 2024

Publié sur le site de la Ville le : 29 AVR. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0079

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/04/2024

Objet : Mise à disposition du MUba au profit de la Société Générale Crédit du Nord

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 29/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_D2024_0079 - D_cision Mise _ disposition On_reuse MUba - SG Cr_d....pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240429-DAJI_D2024_0079-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/04/2024

